Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260312-03_2026_01-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Saint-M'Hervé

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 13/03/2026
Et
Publication ou notification du : 13/03/2026

L'an 2026, le 10 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-M'Hervé s'est réuni à la Salle Saint-Éloi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUN Élisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/03/2026.

Présents : Mme BRUN Élisabeth, Maire, Mmes : COURTAIS Nolwenn, D'HOOGHE Stéphanie, DINOMAIS Émilie, DROUYÉ Lucie, PÉNIGUEL Sonia, MM : BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, CORNÉE Alain, COUQ Yann, GALLON Victor, HÉNO Vincent,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEBLANC Morgane à Mme PANNETIER Valérie
Absent(s) : M. MOREL Henri
N'a pas participé aux discussions et au vote : Mme PANNETIER Valérie (arrivée à 20h25)

A été nommé(e) secrétaire : M. BORDIER Antoine

03/2026-01 – ESPACE LOISIRS ITINERANTS AVEC FSCF
Convention de fonctionnement pour les activités 2026

Madame le Maire donne la parole à Madame Stéphanie D'Hooghe – 2nde ajointe en charge de la jeunesse, elle expose ce qui suit ;

Depuis 2014, la commune propose des activités sportives et culturelles avec une volonté éducative à destination des jeunes de 10 à 17 ans durant les vacances scolaires avec la collaboration de la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) moyennant :

- Une participation forfaitaire de la commune ;
- La mise à disposition des structures sportives et salles d'activités dont la commune dispose.

Pour cette année 2026, la FSCF soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante une convention de fonctionnement pour assurer des animations sur la commune aux conditions tarifaires et dates suivantes :

Du 6 au 10 juillet 2026	**24 jeunes**	**1 300.00 €**
Du 13 au 17 juillet 2026	**24 jeunes**	**1 040.00 €**
	TOTAL	**2 340.00 €**

Les inscriptions sont accordées en priorité aux enfants de la commune.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260312-03_2026_01-DE

A compter de cette année, pour les participants ELI, un règlement intérieur relatif au comportement devra être signé et respecté.

Toutefois, ces activités organisées sur le territoire communal pourraient prendre une dimension intercommunale en cas de participation d'enfants extérieurs à la commune. Dans ce cas, la commune sollicitera une subvention auprès de VITRE COMMUNAUTE dans le cadre du soutien aux projets jeunesses. Elle est calculée sur la base de 20% des dépenses de l'action supportées par la structure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise Madame le Maire à signer la convention** entre la FSCF35 et la commune pour mettre en place en 2026 des animations sur ST M'HERVE pendant *deux semaines à destination des jeunes de 10 à 17 ans* ;
- **Prévoit les crédits nécessaires** sur le budget primitif 2026 en section de fonctionnement ;
- **Sollicite une subvention auprès de VITRE COMMUNAUTE** pour ces activités en cas de dimension intercommunale au titre du soutien aux projets jeunesses ;
- **Donne tous pouvoirs à Madame le Maire** pour prendre toutes dispositions portant sur l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/03/2026
Le Maire
Élisabeth BRUN



Secrétaire de séance
M. BORDIER Antoine

